RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

ADEME
AGENCE DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE

SEMAINE EUROPENNE DE LA REDUCTION DES DECHETS

Chiffres clés 2026, bilan du recyclage et actions partout en France

Dossier de presse
17 novembre 2026

SOMMAIRE

- **Chiffres clés des déchets – édition 2026**
- **La Semaine Européenne de la Réduction des déchets : des événements partout en France pour passer à l'action**
- **Bilan National du Recyclage**

La Semaine Européenne de la Réduction des Déchets revient pour sa 18ème édition du 21 au 29 novembre 2026 !

Réduire nos déchets suppose d'abord de questionner ce que nous produisons et consommons. Dans le sillage de la loi AGEC, qui accélère la sortie du jetable, le réemploi, la réparation et le recyclage, la Semaine européenne de la réduction des déchets mobilise partout en France citoyens, collectivités, associations et entreprises.

Cette édition, consacrée à l'ultra-consommation, rappelle l'urgence d'agir à la source. Chiffres clés, initiatives locales et bilan national du recyclage éclairent les progrès accomplis et les défis restant à relever. A ce titre, l'édition 2026 des chiffres clés des déchets apporte un état des lieux pertinent. Elle rassemble principalement des chiffres et informations relatifs aux Déchets Ménagers et Assimilés qui représentent environ 16% de l'ensemble des déchets générés en France. Cette édition propose également plusieurs focus sur des périmètres élargis (Déchets d'Activités Economiques hors inertes, recyclage des matériaux, etc.).

1. **La France produit encore des quantités importantes de déchets**

En 2022, toutes origines confondues, la France a généré 343,2 millions de tonnes de déchets soit un retour à la situation avant la crise du COVID 19. La prévention et la réduction des déchets sont des enjeux majeurs pour diminuer les impacts environnementaux et préserver les ressources.

2. **La réduction des déchets ménagers et assimilés reste un défi**

En 2024, 38,3 millions de tonnes de déchets ménagers et assimilés (DMA) ont été collectées par le service public, soit 563 kg par habitant. Après une baisse en 2023, les quantités collectées augmentent légèrement (+1,3 %), notamment sous l'effet des apports en déchèterie. Cette évolution rappelle les efforts restant à accomplir pour atteindre l'objectif de réduction de 15 % des DMA par habitant en 2030 par rapport à 2010 (baisse de 4,4% atteinte en 2024 par rapport aux 589 kg/habitant générés en 2010).

3. **Les pratiques de tri progressent, mais des marges d'amélioration importantes subsistent**

Les quantités d'ordures ménagères résiduelles diminuent, tandis que les déchets collectés séparément en vue d'un recyclage augmentent. Cependant, les caractérisations MODECOM 2024 montrent qu'environ 70 % du contenu des poubelles grises (ordures ménagères résiduelles) auraient dû être orientés vers des filières de valorisation matière, notamment les biodéchets (32 %) et les emballages et papiers (27 %).

4. **Le tri des biodéchets progresse, mais sa généralisation reste à poursuivre**

Près de 56 % des ménages disposent d'une solution de tri à la source des déchets alimentaires (biodéchets) proposée par leur collectivité au 1er janvier 2026. Malgré cette progression, les biodéchets représentent encore près d'un tiers du contenu des ordures ménagères résiduelles.

5. **Le réemploi et la tarification incitative poursuivent leur développement**

En 2024, plus de 1,5 million de tonnes de produits de grande consommation et de biens d'équipement ont été réemployées, participant ainsi à la réduction de la production de déchets. Les activités économiques permettant d'assurer le réemploi de ces produits représentent environ 75 000 emplois équivalents temps plein.

Au 1er janvier 2025, 8,8 millions d'habitants sont desservis par une collectivité appliquant effectivement une tarification incitative du service de gestion des déchets (i.e une facturation à l'usager directement liée au service utilisé), contre 6,6 millions en 2021. Ce dispositif permet d'inciter les efforts de réduction des déchets (consommation responsable notamment) et de participation aux collectes sélectives.

La Semaine Européenne de la Réduction des Déchets, des événements partout en France pour passer de l'ultra-conso à la consommation responsable

Cette année, l'édition mobilise les acteurs autour d'une thématique forte : « Passer de l'ultra-conso à une consommation plus responsable ». Ce temps fort de mobilisation collective vise à diffuser les bonnes pratiques pour : mieux produire, mieux consommer, prolonger la durée de vie de nos objets et réduire nos déchets. Des milliers d'animations sont prévues partout en France, impliquant citoyens, collectivités, associations, entreprises et établissements scolaires autour d'une démarche collective en faveur de l'économie circulaire et d'une consommation plus responsable.

La consommation des Français, responsable de 81 % de notre empreinte carbone

Nos achats se multiplient et se renouvellent à un rythme accéléré, avec des produits peu durables, rapidement obsolètes et vite remplacés. Les tendances se succèdent à un rythme effréné, portées par les réseaux sociaux, les micro-collections, les promotions permanentes et la facilité d'achat en ligne.

Or d'après le Commissariat général au développement durable (CGDD), **81 % de l'empreinte carbone des Français provient de la production des biens et services qu'ils consomment**. Cela inclut les déplacements, l'habitat, l'alimentation, les équipements et les services.

Pour diminuer ces impacts, **il est nécessaire d'adopter des modes de consommation plus responsables et plus sobres, tant au niveau individuel que collectif**.
Une mobilisation générale est indispensable : à la maison en tant que citoyen, dans nos activités professionnelles au sein des entreprises, des collectivités, des administrations, en tant que consommateur et dans notre quotidien lors des achats, des loisirs, etc.

En 2026, la **Semaine Européenne de la Réduction des Déchets (SERD)** mettra en lumière l'ultra consommation, et plus particulièrement ses déclinaisons les plus visibles, **fast-tech, fast-fashion et fast-déco**.

Focus sur la fast-fashion : des mesures pour limiter l'impact du textile

La fast-fashion illustre particulièrement cette logique de surconsommation. Au niveau mondial, l'industrie textile représente 8 % des émissions de gaz à effet de serre[1] sur l'ensemble de son cycle de vie. En effet, la production mondiale de textiles a presque doublé entre 1996 et 2015, avec, dans le même temps, une forte décroissance de la production en France. Pour tenter d'inverser cette tendance, plusieurs dispositifs ont été introduits :

- **Un malus environnemental**, appliqué aux vêtements notamment en fonction de l'étendue de la gamme de produits ou de la fréquence des offres ainsi que de l'incitation à la réparation de ces produits, peut majorer leur prix jusqu'à 50 % – une mesure ciblant notamment les plateformes d'ultra-fast-fashion ;
- **Le Bonus Réparation**, étendu aux textiles et chaussures, vise à rendre la réparation plus attractive que le rachat ;

[1] https://www.ecologie.gouv.fr/actualites/affichage-du-cout-environnemental-pres-100-marques-engagees-mode-plus-transparente

- **L'affichage du coût environnemental des vêtements**, inscrit dans la loi Climat et Résilience, vise une meilleure information du consommateur et incite les marques à mieux concevoir leurs produits.

Autant de dispositifs pour tenter de freiner la surconsommation de vêtements et relocaliser la production, alors que, selon l'ADEME et l'Observatoire Société & Consommation (ObSoCo)[2], les Français possèdent en moyenne 175 vêtements par personne.

Les temps forts de la SERD

Pendant ce temps fort de mobilisation, les acteurs de terrains (entreprises, collectivités, associations…) proposeront notamment des actions pour promouvoir la réduction de notre production de déchet pour une consommation plus responsable.

Cette année, plus de **4 400 actions terrains** sont attendues au programme partout en France.

Quelques exemples d'actions en France :

- Le 28 novembre 2026, de 10h à 16h, **Zero Waste Toulouse organise aux Herbes Folles, à Toulouse, une journée citoyenne consacrée à la réduction des déchets et gaspillages**. Petit-déjeuner partagé, table ronde, stands, ateliers et animations inviteront à débattre autour du thème « Produire moins, produire mieux » et des rôles des entreprises et collectivités. Plus d'infos.
- Le 28 novembre 2026, de 10h à 17h, **la Fondation Macif organise le Village Consom'Acteurs à la Maison de la Planète, à Boulogne-Billancourt**. Cette journée gratuite, ouverte à tous, réunit des acteurs locaux autour du réemploi, de la réparation, de l'alimentation durable, des économies d'énergie et d'ateliers zéro déchet. Plus d'infos.
- Du 21 au 28 novembre 2026 à 14h, **l'Éco-réseau Biotop propose, à Echomer à La Rochelle, un atelier de 2h consacré au réemploi des déchets ostréicoles**. Les participants fabriquent une panière de rangement à partir de poches à huîtres et de cordages récupérés, tout en échangeant sur les enjeux des déchets du littoral. Sur inscription. Plus d'infos.
- Les 23 et 24 novembre 2026, de 9h à 18h, **Agyre organise les Rencontres Péi Circulaire au MOCA, à Saint-Denis de La Réunion**. Destiné aux professionnels du bâtiment, l'événement propose tables rondes, ateliers et Trophées Péi autour du réemploi, des matériaux recyclés et de l'économie circulaire dans la construction. Gratuit, sur inscription. Plus d'infos.

Retrouvez le programme de toutes les actions SERD et France ici.

[2] https://infos.ademe.fr/magazine-juillet-2025/shopping-compulsif-les-faits-et-les-chiffres/

Faire le point sur les évolutions du recyclage en France : le Bilan National du Recyclage

A l'occasion de la Semaine Européenne de la Réduction des Déchets, l'ADEME publie son Bilan National du Recyclage qui constitue un état des lieux sur l'évolution du recyclage sur 10 années glissantes (2014-2023). 11 matériaux ont été analysés – métaux ferreux, aluminium, cuivre, zinc, plomb, plastique, verre, inertes du BTP, bois, papier cartons et textiles – avec pour objectif de transmettre l'information aux parties prenantes, d'orienter les politiques publiques, ainsi que les stratégies des industriels du recyclage.

Dans le BNR 2014-2023, deux types de données sont collectées pour chaque matériau : des données de flux et des informations socioéconomiques sur un périmètre français ou européen suivant les filières. Les fédérations et organismes professionnels sont les sources de données principales. Ces données peuvent être issues du reporting fait par des établissements sur une activité industrielle, d'enquête soutenues par des obligations réglementaires (ex : enquête INSEE) ou volontaire (ex : enquêtes FEDERREC - Fédération des Entreprises du Recyclage, du Réemploi et de l'Économie circulaire), ou de déclarations obligatoires faites auprès des éco-organismes, pour les matériaux soumis à REP. A noter ces dernières données sont également accessibles sur le site des filières REP - ADEME.

Des résultats contrastés

La circularité des ressources est un pilier indispensable à la transition vers l'économie circulaire. Le recyclage, des étapes de génération de Matières Premières de Recyclage (MPR) jusqu'à leur réincorporation[3] dans de nouveaux produits, est essentiel. Le recours à ces matières recyclées permet de diminuer les impacts environnementaux de la production et de limiter notre dépendance aux matières importées, renforçant les capacités de résilience des entreprises.

Sur les années 2022 et 2023, **le Bilan révèle un ralentissement de l'activité industrielle française, impactant la plupart des filières de recyclage**. Ce recul s'inscrit dans un contexte marqué par la hausse des coûts de l'énergie, et plus généralement des matières premières, ayant généré des dynamiques contrastées selon les filières. Malgré ces difficultés, une tendance résiliente du secteur se dessine. Si la production industrielle a reculé, la collecte des déchets et l'incorporation de matières recyclées ont mieux résisté, avec une baisse plus limitée - voire une progression dans certaines filières. Cette évolution se traduit par un taux d'incorporation stable ou en hausse dans la majorité des secteurs.

Quelques points saillants se dégagent pour les métaux ferreux, les papiers et cartons, les plastiques, les inertes du BTP et pour l'aluminium :

Métaux ferreux : Le ralentissement de l'activité sidérurgique française (-28 % de la production entre 2021 et 2023) a entraîné une baisse des volumes de ferrailles incorporées (-34 %). Pourtant, le taux d'incorporation - hors chutes neuves - reste stable à 30 %, évitant un décrochage structurel du recyclage.

[3] Processus par lequel les matières premières issues du recyclage (MPR) sont réintroduites dans la fabrication de nouveaux produits, en substitution partielle ou totale des matières vierges.

Papiers et cartons : La filière affiche une hausse significative du taux de collecte en vue du recyclage[4] en 2023 (plus de 90 % selon la COPACEL[5]), boostant l'incorporation des PCR[6] (de 71 à 77 % entre 2021 et 2023), en particulier sur les activités des papiers graphiques.

Plastiques : Sur la période temporelle couverte par le BNR, la circularité s'accélère, avec une collecte en vue du recyclage en hausse de 25 % et une incorporation de Matières Premières de Recyclage entre 2020 et 2022. A l'échelle globale, le taux d'incorporation des matières plastiques recyclées connaît une forte progression récente, passant de 14,3 % du gisement en 2020 à 18,2 % en 2022 (+3,8 points). Cependant, la filière de recyclage des plastiques s'est fragilisée après 2023 (hors scope BNR), sous l'effet de la baisse des prix des résines vierges et d'un marché défavorable. Depuis début janvier 2026, la prime à l'incorporation de matière plastique recyclée vise à avantager financièrement la réincorporation.

Enrobés bitumineux[7] : La filière dépasse ses objectifs, avec un taux d'incorporation passant de 20 % en 2021 à 24 % en 2024 – l'objectif environnemental volontaire, initialement formalisé par la profession de la construction routière dans le cadre du pacte IDRRIM fixant un seuil de 20 % fixé pour 2025 a été atteint dès 2021. Une dynamique portée par une collecte efficace et des perspectives prometteuses.

Aluminium : En 2023, la production d'aluminium recyclé par recyclage direct[8] de déchets d'aluminium triés, permettant de produire des alliages identiques, progresse de 30 % par rapport à 2022. Cette hausse porte la part d'aluminium recyclé à 58 % de la production française en 2023, avec un taux d'incorporation de 53 %. À l'inverse, l'affinage[9], qui transforme des déchets d'alliages variés en nouveaux alliages, recule de 17 % entre 2022 et 2023.

Le recyclage en France : un bilan pour identifier les freins et activer les leviers

Depuis 2002, le Bilan National du Recyclage fait référence et analyse les principales évolutions des différents matériaux clés de l'économie française. Ce faisant, il permet notamment de :

- **mesurer avec précisions les flux de matières premières issues du recyclage :** production nationale, importations, exportations, régénération[10] et réincorporation ;
- **mettre en évidence les freins au recyclage des matériaux**, et notamment :
    - la difficulté d'accès aux gisements à recycler (difficulté sur la collecte ou dispersion des gisements sur le territoire) ;
    - la concurrence avec des matières premières vierges importées, vendues à moindre coût ;

[4] Le taux de collecte en vue du recyclage est calculé ainsi : rapport entre les tonnages de papiers et cartons triés et à recycler déclarés à COPACEL, corrigés des imports et exports des PCR fournis par les douanes et le gisement de papiers et cartons usagés calculée à partir des données de production de entreprises papetières françaises déclarées à la COPACEL, ainsi que des imports/export
[5] Organisation professionnelle rassemblant les entreprises françaises productrices de pâte, papier et carton
[6] Papiers et Cartons à Recycler
[7] Mélange de sable, de granulats et de bitume. Il est principalement utilisé pour la confection des chaussées routières et autoroutières, des pistes d'aéroports etc.
[8] Le recyclage direct permet de recycler et d'obtenir des alliages de composition et de propriétés identiques à celles des déchets utilisés. Il s'agit généralement de déchets de fabrication ou de produits en fin de vie de composition homogène (par exemple des canettes usagées non mélangées avec d'autres déchets d'aluminium).
[9] L'affinage permet de recycler des déchets, chutes, débris, cendres d'aluminium constitués de différents alliages, disponibles sur le marché et contenant un taux d'impureté variable, pour en faire de nouveaux alliages correspondant au cahier des charges souhaité. Les alliages d'affinage sont livrés en lingots.
[10] Opération de recyclage avancée visant à restaurer les performances initiales d'un matériau ou produit usagé en éliminant ses impuretés, permettant sa réutilisation directe sans altération de sa structure (ADEME)

    - l'augmentation du coût de l'énergie qui alourdit les coûts de production des matières recyclées et réduit leur compétitivité.
- **de mesurer l'impact des leviers mis en place pour dépasser ces freins**, comme de nouvelles obligations réglementaires (ex : obligation de tri à la source de tous les textiles professionnels depuis 2025) ou encore le déploiement de filières REP[11] (Responsabilité Elargie du Producteur) qui structurent et encadrent les circuits de collecte.

Le Bilan National du Recyclage se transforme et devient 100% digital. Il est désormais disponible sur le site économie circulaire de l'ADEME.
Les principales données font l'objet de représentations graphiques et l'ensemble des données sources sont désormais disponibles au téléchargement sur le site portail open data de l'ADEME, tout comme les données par filières.

ADEME
Tél : 01 47 65 20 29
Mél : presse@ademe.fr
Service de Presse

155 bis, Avenue Pierre Brossolette
92541
Montrouge Cedex

L'ADEME EN BREF

Au cœur des missions qui lui sont confiées par le ministère de la Transition écologique, le ministère en charge de l'Energie et le ministère en charge de la Recherche, l'ADEME - l'Agence de la transition écologique – partage ses expertises, assure le financement et l'accompagnement de projets de transformation dans des domaines variés : énergie, économie circulaire, décarbonation de l'industrie, mobilité, bâtiment, qualité de l'air, consommation et production responsables, alimentation durable, bioéconomie, gestion des sols, adaptation au changement climatique et transition juste.

L'ADEME mobilise les citoyens, les entreprises et les territoires pour les aider à progresser vers une société plus sobre en carbone et économe en ressources. Résolument engagée dans la lutte contre le changement climatique et la dégradation des ressources, elle conseille, facilite et soutient les initiatives, de la recherche à la diffusion des solutions.

Établissement public à caractère industriel et commercial (EPIC), l'ADEME met également ses capacités d'expertise et de prospective au service des politiques publiques.
www.ademe.fr

[11] La Responsabilité Élargie du Producteur, ou REP, est un principe selon lequel les entreprises qui mettent des produits sur le marché sont responsables de leur impact environnemental tout au long de leur vie, de la conception jusqu'à la fin de vie.